



Convocation gendarmerie suite agression d'un véhicule

Par **ducdegordon**, le **02/05/2012** à **13:56**

Bonjour,rnrnJe viens de recevoir une convocation en gendarmerie suite à une altercation que j'ai eue hier. Hier en me rendant dans un commerce pour 10 secondes je me suis garé sur une place de parking handicapée. A ma sortie du commerce une voiture était garée derrière la mienne et m'empêchait de sortir, je me suis rendu dans le commerce pour savoir si les gens présents connaissaient le propriétaire du véhicule, une des personnes présentes m'a dit le connaître et est partie le chercher chez lui, à son retour elle m'explique que le propriétaire du véhicule voulait me voir chez lui. Arrivé chez lui le monsieur essaye de me faire la morale assez énergiquement en me poussant (pour info c'est une personne âgée) je réponds en lui expliquant qu'il n'est pas handicapé donc que je ne l'ai pas empêché de se garer. Énervée la personne me dit de me débrouiller à sortir mon véhicule et qu'il ne viendra pas. Je remonte donc à mon véhicule décidé à reculer son véhicule avec le mien possédant un 4x4 je devais démonter la roue fixée sur mon coffre pour reculer une fois prêt à faire ma manœuvre le monsieur est arrivé et a enlevé son véhicule en me traitant de noms d'oiseaux. Énervé je me suis rapproché de son véhicule et ai cassé son phare.rnJe voudrais savoir comment me défendre je pense ne pas reconnaître avoir cassé son phare car je pense qu'il n'y a pas de témoins qu'en pensez vous ?rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **02/05/2012** à **18:22**

Bonjour,rnrnL'arrêt, fut-ce pour 10 secondes, et le stationnement sur places réservées GIC-GIG est interdit par le code de la route. Par ailleurs, le handicap des personnes qui bénéficient du macaron, n'est pas forcément quelque chose de visible. Qoui qu'il en soit, si l'autre

automobiliste dépose une plainte contre vous, le procureur et le juge sauront vous rappeler vos droits et obligations.rnrnA mon humble avis, allez à la brigade de gendarmerie, expliquez votre cas mais faites preuve de regret de ce qui s'est passé (c'est bien vous qui, au début, vous êtes garé sur une place handicapés, et proposez de rembourser le phare. Ce faisant, vous éviterez bien des ennuis inutiles et compliqués.rnrnBonne chance.

Par **ducdegordon**, le **02/05/2012 à 20:31**

le monsieur m'a dit qu'il n'était pas handicapé même si j'avoue avoir eu tort de me garer sur cette place je n'admet pas cette façon de faire sa police.